

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

NATURAL BORNEOL

Nom de la substance: NATURAL BORNEOL
N° CAS: 507-70-0
N° CE: 208-080-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques -
Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Axxence Aromatic GmbH
Rue: Tackenweide 28
Lieu: D-46446 Emmerich am Rhein
Téléphone: + 49 2822 68561 0
e-mail: info@axxence.com
Interlocuteur: Andreas Goertz
e-mail: andreas.goertz@axxence.com
Internet: www.axxence.de
Service responsable: QM - Regulatory Affairs

Téléfax: + 49 2822 68561 39

Téléphone: + 49 2822 68561 37

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 2822 68561 99

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Sol. 1; H228
Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H228 Matière solide inflammable.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 2 de 11

| | |
|----------------|--|
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. |
| P264 | Se laver Mains soigneusement après manipulation. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon. |
| P332+P313 | En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P370+P378 | En cas d'incendie: Utiliser Jet d'eau pulvérisée / mousse résistante à l'alcool / Poudre d'extinction / Dioxyde de carbone (CO ₂) pour l'extinction. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans Déchets organiques. |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| | |
|--------------------|-----------|
| Formule: | C10 H18 O |
| Poids moléculaire: | 154,25 |

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|----------|---|----------|----------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 507-70-0 | NATURAL BORNEOL | | | 100 % |
| | 208-080-0 | | | |
| | Flam. Sol. 1, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H228 H315 H318 H411 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|----------|--|-----------------|----------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 507-70-0 | 208-080-0 | NATURAL BORNEOL | 100 % |
| | dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg | | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 3 de 11

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiersPorter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 4 de 11

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|---------------------------------|-----------------|-------------------|------------|-------------------------|
| 507-70-0 | NATURAL BORNEOL | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 17632 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 10 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 4348 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 5 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par voie orale | systémique | 5 mg/kg p.c./jour |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|---|-----------------|-------------|
| 507-70-0 | NATURAL BORNEOL | |
| Milieu environnemental | | |
| Eau douce | | 0,0017 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 0,017 mg/l |
| Eau de mer | | 0,0002 mg/l |
| Eau de mer (rejets discontinus) | | 0,0017 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 0,139 mg/kg |
| Sédiment marin | | 0,017 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 1 mg/l |
| Sol | | 0,013 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 5 de 11

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Modèle de gants adapté: Gants à usage unique + NBR (Caoutchouc nitrile)

Modèle de gants adapté: Gants à usage unique + NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|------------|------------------------|
| L'état physique: | cristallin | |
| Couleur: | blanc | |
| Point de fusion/point de congélation: | | 206 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | | 194 °C |
| Inflammabilité: | | non déterminé |
| Limite inférieure d'explosivité: | | non déterminé |
| Limite supérieure d'explosivité: | | non déterminé |
| Température d'auto-inflammation: | | non déterminé |
| Température de décomposition: | | non déterminé |
| pH-Valeur: | | non déterminé |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C) | | 0,01 g/L |
| Solubilité dans d'autres solvants non déterminé | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | | 3,6 |
| Pression de vapeur: (à 25 °C) | | 44,7 hPa |
| Densité (à 20 °C): | | 1,01 g/cm ³ |
| Densité de vapeur relative: | | non déterminé |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: 0%

Teneur en corps solides: 100,00 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 6 de 11

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | |
|----------|-------------------|------------------|--------|--------------------|----------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 507-70-0 | NATURAL BORNEOL | | | | |
| | orale | DL50 >2000 mg/kg | Rat | REACH registration | OECD 420 |
| | cutanée | DL50 >2000 mg/kg | Rat | REACH registration | OECD 402 |

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

Autres informations

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Cette substance est classée comme dangereuse dans le règlement (CE) N° 1272 (2008).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 7 de 11

| N° CAS | Substance | | | | | |
|----------|-----------------------------------|----------------|-----------|--------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 507-70-0 | NATURAL BORNEOL | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 33,25 | 96 h | Danio rerio | REACH registration OECD 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | 1,71 | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | REACH registration OECD 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | 4,23 | 48 h | Daphnia magna (puce d'eau géante) | REACH registration OECD 202 |
| | Toxicité pour les algues | NOEC mg/l | 0,032 | 3 d | Pseudokirchneriella subcapitata | REACH registration OECD 201 |
| | Toxicité bactérielle aiguë | (CE50 mg/l) | >100 | 3 h | Boue activée | REACH registration OECD 209 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

| N° CAS | Substance | | | | |
|----------|---|--------|----|--------------------|--|
| | Méthode | Valeur | d | Source | |
| | Évaluation | | | | |
| 507-70-0 | NATURAL BORNEOL | | | | |
| | OECD 301F | 51% | 7 | REACH registration | |
| | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). | | | | |
| | OECD 301F | 67% | 15 | REACH registration | |
| | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). | | | | |
| | OECD 301F | 77% | 28 | REACH registration | |
| | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). | | | | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|----------|-----------------|---------|
| 507-70-0 | NATURAL BORNEOL | 3,6 |

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 8 de 11

sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1312

d'identification:

14.2. Désignation officielle de BORNÉOL

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 4.1



Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 3

N° danger: 40

Code de restriction concernant les tunnels: E

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1312

d'identification:

14.2. Désignation officielle de BORNÉOL

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 4.1



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 9 de 11

Code de classement: F1
 Quantité limitée (LQ): 5 kg
 Quantité exceptée: E1

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1312
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: BORNEOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: -
 Quantité limitée (LQ): 5 kg
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-A, S-I

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1312
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: BORNEOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: A803
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 kg
 Passenger LQ: Y443
 Quantité exceptée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 446
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 449
 IATA-Quantité maximale (cargo): 100 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: NATURAL BORNEOL

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: solides inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 10 de 11

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40

2010/75/UE (COV): 100 % (1010 g/l)

2004/42/CE (COV): 100 % (1010 g/l)

Indications relatives à la directive E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,8,9,11,14.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 07.09.2023

Code du produit: 215700

Page 11 de 11

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
 intérieures)
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
 évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|--|
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

| N° | Court titre | LCS | SU | PC | PROC | ERC | AC | TF | Spécification |
|----|-------------|-----|----|----|------|-----|----|----|---------------|
| 1 | | - | 4 | 28 | - | - | - | - | Flavour |

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques